

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le :
Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 20 Mars à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Tivernon s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUCHET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le . La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire, Mme VAPPEREAU Béatrice, M. MORGEAT Guillaume, Mme SEVIN Nathalie, Mme DESFORGES Anne-Claire, M. BEDU Stéphane, Mme HULIN Josiane, Mme LAVILLONNIERE Bruno, M. SERGENT Enzo, M. PREBAY Nicolas

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CARRE Sandrine à Mme DESFORGES Anne-Claire

A été nommé(e) secrétaire : M. PREBAY Nicolas

D2026_17 – Désignation du membre du Conseil Municipal siégeant à la Commission de contrôle des listes électorales

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L.19, L.18-1 et R.7 ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Considérant que dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle est composée de trois membres :

1. Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
2. Un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
3. Un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

Le Maire précise que le conseiller municipal désigné ne doit pas être titulaire d'une délégation de fonction (adjoint ou conseiller délégué) intervenant dans le processus d'inscription sur les listes électorales, afin de garantir l'indépendance de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de désigner **M. SERGENT ENZO**, conseiller municipal, pour siéger en qualité de membre de la commission de contrôle de la régularité des listes électorales de la commune de **TIVERNON**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/04/2026

Le Maire

Delphine BRUCHET

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 045-214503252-20260320-D2026_17-DE

